

Combien d'heures le député a-t-il passé à la Chambre cette semaine? Combien d'heures a-t-il passé à la Chambre depuis le début de la session? Est-il juste de dire que si l'on divisait son traitement par le nombre d'heures qu'il a passées en réalité à la Chambre, il ne mérite pas de gagner une telle somme? Le député m'approuve-t-il lorsque je dis que les députés et les sénateurs font une bonne partie de leur travail non pas à la Chambre mais en comité et dans leur bureau?

**M. Murphy:** Monsieur le Président, je ne suis pas disposé à consulter l'index pour dire à la Chambre ce que j'ai fait depuis le 4 septembre . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'espère bien que non.

**M. Murphy:** J'admets qu'il me faudrait probablement 20 minutes pour lire la liste. Je suppose qu'aujourd'hui j'ai parlé plus longtemps que le Sénat a siégé. J'ai fait une déclaration, j'ai posé une question, j'ai déposé des pétitions, j'ai fait un discours et dans quelques instants, je parlerai pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Ce que je veux dire . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre. Je crains que le temps de parole du député soit écoulé. La période des questions et commentaires est terminée.

[Français]

**M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, la résolution constitutionnelle proposée par le ministre de la Justice (M. Crosbie) a un double objet et c'est, premièrement, de modifier par voie d'amendement constitutionnel, bien sûr, les pouvoirs du Sénat afin d'empêcher ce dernier d'exercer un droit de veto absolu à l'égard des projets de loi adoptés par la Chambre des communes; et, deuxièmement, d'engager le gouvernement à convoquer une conférence des premiers ministres avant la fin de 1987 pour examiner à fond les diverses possibilités qui s'offrent quant à l'avenir du Sénat.

Monsieur le Président, j'ai écouté, tout à l'heure, le discours du chef de l'Opposition (M. Turner), en réponse au ministre de la Justice, sur la résolution qui a été déposée à la Chambre et, bien que je sois un jeune parlementaire comparativement au chef de l'Opposition, je ne peux pas faire autrement que d'être surpris . . .

**Une voix:** Il ne vous a pas impressionné?

**M. Valcourt:** Non, il ne m'a pas impressionné, mais ce qui m'a impressionné, c'est le fait qu'il a failli totalement à s'adresser à la principale question que soulève cette résolution, et c'est là, quant à moi, et j'en suis certain pour plusieurs de mes collègues, la question importante. Il s'agit d'un principe ici qui est mis de l'avant, le principe selon lequel les pouvoirs respectifs des deux Chambres doivent être équilibrés de façon à ne pas limiter indûment le mandat de ceux qui sont élus directement ou à détruire les principes inhérents à un gouvernement responsable, et les pouvoirs dont jouit le Sénat à l'heure actuelle, monsieur le Président, c'est exactement cela. Ils ont un droit de veto absolu et, de ce seul fait, ils peuvent frustrer la volonté de tous les élus dans ce Parlement, dans cette Chambre des communes.

### La constitution

Le chef de l'Opposition tout à l'heure, dans un des motifs mentionnés pour s'opposer à cette résolution-là, avait l'audace, monsieur le Président, de s'y opposer pour le motif que le Québec ne faisait pas partie de l'entente constitutionnelle et que, à ce chapitre-là, à cause de cela, il n'y participerait pas, il s'y opposerait du fait, dit-il, que le Québec n'y participera pas. Je ne sais pas avec quelle logique le chef du parti libéral peut venir dans cette Chambre et aujourd'hui crier littéralement à la face du gouvernement: Nous nous opposons parce que le Québec n'y participera pas; quand on sait qui a exclu le Québec de l'entente constitutionnelle si ce n'est pas le parti libéral fédéral. C'est un fait historique, et cela aujourd'hui on s'en sert pour essayer de nous dire: Non, on va s'opposer parce que le Québec n'est pas là. La position de M. Lévesque est claire. M. Lévesque a fait savoir à notre premier ministre et lui a dit: On ne s'oppose pas à ce que les pouvoirs du Sénat soient ramenés à un niveau qui respecte les principes démocratiques mais nous n'y participerons pas tant et aussi longtemps qu'on ne sera pas des partenaires du pacte constitutionnel, ce qui est une proposition raisonnable, monsieur le Président.

Au cours des dernières années, monsieur le Président, la question du Sénat canadien a fait l'objet de beaucoup de propositions, de beaucoup de critiques, et tout à l'heure, encore une fois, le chef de l'Opposition . . . il dit qu'ils vont vouloir amender cette résolution-là afin de demander que l'on tienne une conférence fédérale-provinciale en 1985. Du même coup, un petit peu avant, il disait qu'il ne comprenait pas ce que cela venait faire dans l'ordre du jour. Qu'est-ce que cela fait dans l'ordre du jour du gouvernement, une résolution constitutionnelle à ce stade-ci? D'une part, il nous critique parce que c'est dans notre programme de vouloir avoir une conférence en 1987 qui est l'engagement de notre premier ministre; d'autre part, il nous dit: Qu'est-ce que cela fait dans votre ordre du jour?

C'est simple, monsieur le Président, ce projet de résolution-là est à l'étude à la Chambre des communes parce que le Sénat a abusé des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Constitution en ce qui a trait au projet de loi C-11. L'attitude du Sénat au sujet du projet de loi C-11 a servi de clair avertissement; elle nous a rappelé quelque chose qui est un anachronisme qu'on ne peut retrouver, j'en suis certain, dans aucune démocratie, c'est-à-dire que le Parlement canadien, tous les députés élus en cette Chambre vont passer une loi quelle qu'elle soit et si la majorité du Sénat n'est pas d'accord sur cette législation de la Chambre des communes, eh bien, elle peut tout simplement dire non avec son droit de veto absolu.

**M. Rossi:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'honorable député de Bourassa sur un rappel au Règlement.

**M. Rossi:** Monsieur le Président, je ne voudrais pas utiliser le temps de l'honorable député d'en face, mais j'aimerais, sous toutes réserves, que l'on vérifie le discours de l'honorable leader de l'Opposition parce que le député vient de dire que l'honorable leader, dans son discours, a dit qu'il ne participerait pas parce que le Québec n'y participerait pas. Je crois que l'on devrait relire le discours du leader de l'Opposition officielle avant d'admettre une telle chose.